

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le treize juillet, le Conseil Municipal légalement élu et convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Patrice PHILIPPE, Maire.

Ouverture de séance : 20 heures 30

Etaient présents : Patrice PHILIPPE, Nicole LABICHE, Jean-Félix WAWRZYNIAK, Marie-Josée DUË, Stéphane ROUSÉ, Claire BOUFLET épouse BAGLAN, Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Marianne JACQUES, Christophe BILOE, Orlane MAILLARD, Gipsy FABRE épouse LACAILLE, Jean-Daniel LOMENEDE, Noémie WEZEL, Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE.

Pouvoirs : Monsieur Fabrice LAGOUANELLE à Monsieur Jean-Daniel LOMENEDE.

Madame Claire BOUFLET épouse BAGLAN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire propose aux conseillers un ordre du jour modificatif, le point « composition de la commission de contrôle des listes électorales » ayant été ajouté.

Les membres du conseil acceptent l'ordre du jour modificatif.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations à émettre au sujet du procès-verbal du 4 juillet 2020 ?

Comme il y a des observations sur le précédent PV, Monsieur le maire indique que le procès-verbal sera rectifié à la suite des observations faites et reproposé à la signature lors de la réunion du 20 juillet prochain.

1 Indemnités de fonction du maire, des adjoints, des conseillers délégués et non délégués.

En application des articles L 2123-22 et R 2123-23 du CGCT, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, avec effet au 7 juillet 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions comme suit :

- le maire : 21 % de l'indice 1027
- les 5 adjoints : 2.6% de l'indice 1027
- les conseillers municipaux avec délégations : 2.6% de l'indice 1027 Mesdames et messieurs les conseillers municipaux avec délégations, Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Marianne JACQUES, Fabrice LAGOUANELLE, Christophe BILOE, Orlane MAILLARD, Gipsy LACAILLE, Jean-Daniel LOMENEDE, Noémie WEZEL

- les conseillers municipaux sans délégations Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE, *refusent l'indemnité qui leur est proposée et demandent qu'elle ne soit pas répartie entre les élus.*

2 Délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire.

Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune (art L 2121-29 du code général des collectivités territoriales – CGCT).

Il a toutefois la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs pour la durée de son mandat. Seules les matières mentionnées dans l'article L. 2122-22 peuvent être déléguées au maire.

En vertu de l'article L.2121-22 du CGCT, le conseil municipal délègue au maire les pouvoirs contenus dans le présent article, à l'exception des paragraphes 19, 25, 27, 28 et 29 pour la durée de son mandat, suivant le vote :

15 voix pour ; 0 voix contre et 4 abstentions (Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE)

3 Devis jeux cour de l'école.

La commune de TERRES DE BORD a fait une demande de devis auprès de CHALLENGER pour l'acquisition de divers jeux à installer dans la cour de l'école. Ce devis s'élève à la somme de 10 100.29€ TTC.

Une subvention peut être sollicitée auprès de la CAF. Pour bénéficier de cette subvention, la commune qui doit être demandeur et payeur. La CAF peut subventionner ce projet à hauteur de 3787€.

Le reste soit 6 313.29€ doit être pris en charge pour moitié par la commune et l'association des parents d'élèves soit 3 156.65€ pour chaque partie.

Le nouveau conseil municipal accepte le devis.

4 Formation des 8 commissions municipales.

Monsieur le maire présente les différentes commissions municipales créée :

AMENAGEMENTS ET TRAVAUX	VIVRE LONGTEMPS AU VILLAGE, SANTE ET ACTION SOCIALE
ASSOCIATIONS, SPORTS, CULTURE ET PATRIMOINE	FINANCES, BUDGET ET PERSONNEL
ENFANCE, JEUNESSE EDUCATION	TRANSPARENCE, INFORMATION, COMMUNICATION
MOBILITES, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE, URBANISME	ECONOMIE ET PRODUCTION LOCALE

5 Désignation des délégués aux organismes extérieurs

SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'EURE).

Les membres du Conseil Municipal, désignent, à l'unanimité comme

- Monsieur PHILIPPE Patrice délégué titulaire
- Madame BOUFLET épouse BAGLAN Claire délégué suppléant

EIMD (Ecole Intercommunale de musique et de danse et de théâtre Erik Satie).

Les membres du Conseil Municipal, désignent, à l'unanimité :

- Nicole LABICHE délégué titulaire
- Fabrice AUTECHAUD délégué titulaire

- Gipsy FABRE épouse LACAILLE délégué suppléant
- Hubert DE LA HAYE délégué suppléant

SI Syndicat des gymnases et équipements sportifs annexes collèges de Louviers.

Les membres du Conseil Municipal, désignent, à l'unanimité :

- Marie-Josée DUË délégué titulaire
- Marianne JACQUES délégué titulaire

- Orlane MAILLARD délégué suppléant
- Maryannick DESHAYES délégué suppléant

CNAS (Comité National Action Sociale).

Les membres du Conseil Municipal, désignent, à l'unanimité :

Jean-Félix WAWRZYNIAK, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué du collège des élus notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Et Lucie RAOULT, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué du collège des agents.

Forêts et Bois

Les membres du Conseil Municipal, désignent, comme élu référent forêts bois.

Christophe BILOE.

Composition de la commission de contrôle de la révision des listes électorales.

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales.
Vu les modalités de composition de la commission pour la commune de TERRES DE BORD à savoir 3 conseillers de la liste majoritaire et 2 conseillers de la liste minoritaire.

Les membres du Conseil Municipal, désignent

Pour la liste majoritaire :

Monsieur Jacques VIEL, Madame Marianne JACQUES et Monsieur Fabrice LAGOUANELLE

Pour la liste minoritaire :

Madame Maryannick DESHAYES et Monsieur Thierry LECOMTE

Séance levée à 21 heures 15